Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 65 (2003)

Heft: 8

Rubrik: ASETA ; Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Une nouvelle organisation pour les agro-entrepreneurs

Les agro-entrepreneurs créent un nouveau groupement au sein de l'ASETA. L'assemblée constitutive, sous l'égide du président de la Commission 2, Fritz Hirter de Safenwil, AG, aura lieu le mercredi 20 août 2003 à 18 h à Langenthal, auprès de la firme Motorex. A cette séance, le président convie tous les entrepreneurs en travaux agricoles et les milieux intéressés.

«La pression des coûts exercée sur l'agriculture suisse est énorme» écrit Fritz Hirter, agro-entrepreneur et président de la Commission sectorielle 2 de l'ASETA. «L'écart entre les dépenses et le rendement se creuse de plus en plus car il faut répondre aux exigences des nouvelles lois (protection des eaux et de l'air, aménagement du territoire, écologie) et assister à la chute des prix de production. Afin d'apaiser cette situation tendue, il existe une possibilité: optimaliser l'utilisation des machines. Il est absolument indispensable que les chefs d'exploitation examinent sous la loupe leurs prix de production, actuels et futurs», recommande F. Hirter.

Depuis 1966, la Commission sectorielle 2 de l'ASETA prend au sérieux les intérêts des agro-entrepreneurs. Dans un premier temps, elle s'est beaucoup préoccupée des questions de battage et de la politique des tarifs pour les travaux à façon. Au cours des ans – et parallèlement au développement des exploitations agricoles - l'importance d'une vision globale définissant les travaux pour tiers s'est accentuée. De tout cela se dégagent les buts suivants:

- · offrir des prestations de service hautement qualifiées
- exercer avec compétence la gestion et le suivi de la clientèle
- proposer une formation permanente afin de connaître les nouveautés agro-techniques et les rendre rapidement accessibles à la pratique agricole

- créer de nouveaux débouchés qui généreront peu de frais, tout en étant exécutés avec professionnalisme
- encourager la formation des jeunes sur les grosses machines
- · et, en tant que groupement professionnel, se faire entendre dans les discussions politicoagraires.

Fritz Hirter est convaincu que le statut d'agro-entrepreneur en Suisse va encore se consolider: «La tendance s'oriente vers l'entière prise en charge de certaines chaînes de travaux. Et c'est cela qui fait la force d'une entreprise». Il rappelle cependant les risques du métier: «Les chefs d'exploitation influencent les prix demandés pour les prestations selon qu'ils donnent la préférence à des agro-entrepreneurs qui ont des machines bien rentabilisées et offrent le meilleur rapport prix/qualité.

Une nouvelle formation

Les agro-entrepreneurs n'atteindront leurs buts qu'en poursuivant une stratégie efficace. La Commission 2, en collaboration avec le

AGRO-ENTREPRENEURS



Un logo tout en finesse, qui annonce les buts que l'association «Agroentrepreneurs Suisse»/«Lohnunternehmer Schweiz», bientôt sous le toit de l'ASETA, s'est fixé.

Comité directeur de l'ASETA, s'est mise à la recherche de nouvelles possibilités et c'est en ce sens qu'elle a saisi l'opportunité d'intégrer les agro-entrepreneurs à l'ASETA. La solution d'avenir est de créer une association qui aura pour nom «Agro-entrepreneurs Suisse», «Lohnunternehmer-Schweiz». Son

bureau sera basé au secrétariat central de Riniken. C'est à Sargans, lors de la prochaine Assemblée des délégués qu'elle sera acceptée comme nouvelle section de l'ASETA.

PERFORMANTE

Invitation à l'assemblée constitutive

de l'association «Lohnunternehmer Schweiz»/ «Agro-entrepreneurs Suisse»

mercredi, 20 août 2003, à 18 h, maison Motorex, 4901 Langenthal, BE

Ordre du jour

- 1. Accueil
- Les buts de «Agro-entrepreneurs Suisse»/«Lohnunternehmer Schweiz»
- 3. Approbation des statuts
- 4. Financement
- 5. Constitution de l'association
- 6. Election du comité
- 7. Election du président
- 8. Divers

Au nom de l'ASETA

Fritz Hirter, président de la Commission sectorielle 2 (entrepreneurs agricoles) Jürg Fischer, directeur de l'ASETA

Technique

Agricole

63e année

Editeur

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA), Jürg Fischer, directeur

Rédaction

Ueli Zweifel Franca Stalé

Adhésion, abonnement, changement d'adresse

Case postale, 5223 Riniken Tél. 056 441 20 22 Fax 056 441 67 31 Internet: www.agrartechnik.ch E-mail: red@agrartechnik.ch

Büchler Grafino AG

Annonces

AGRO-PUBLICATIONS Dammweg 9, case postale CH-3001 Berne

Vente des annonces

Erich Brügger Tél. 034 495 58 68 E-mail: mbv@freesurf.ch

Daniel Sempach Tél. 031 330 31 96 E-mail: daniel.sempach @agripub.ch

Tarif des annonces

Tarif valable: 2003

Rabais de 25% sur la combinaison avec «Schweizer Landtechnik»

Imprimerie et expédition

Benteli Hallwag Druck AG Seftigenstrasse 310 CH-3084 Wabern-Bern

Coordination de production Kurt Hadorn

Paraît 11 fois par an

Prix de l'abonnement

Suisse CHF 65.- par an (2,3% TVA incluse). Gratuit pour les membres ASETA. Etranger: CHF 85.env. € 55.-

Le numéro 9 paraîtra le 9 septembre 2003

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 20 août 2003

Convocation à la 78^e Assemblée des délégués

qui aura lieu le samedi 13 septembre 2003, à 9 h à l'Hôtel Sternen, Wangs, SG

Ordre du jour

- 1. Introduction et élection des scrutateurs
- 2. Communications
- 3. Procès-verbal de la 77^e Assemblée des délégués du 6 septembre 2002
- 4. Rapport annuel 2002
- 5. Comptes 2002, rapport financier
- 6. Programme d'activités 2003/2004
- 7. Budget et cotisation 2004
- 8. Elections de remplacement
- 9. Hommages
- 10. Propositions*
- 11. Divers

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA Le président central: Max Binder, Conseiller national Le directeur: Jürg Fischer

*Selon l'article 17/10 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises par écrit au président central ou au directeur au plus tard une semaine avant la séance, soit le vendredi 5 septembre 2003.

En vertu de l'article 5.1 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections et les membres du Comité central et de la Commission financière ont le droit de vote.

Bulletin de commande ASETA

Combinaison enfants bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140	12 152	14 164	
	CHF		38		43		5. 9	48	- 100	
CHF 38 à 48, 100% coton	Quantité		IIA		1	12 =		My S		
Salopettes pour enfants bleu/rouge	Age Taille	2 92	3 98	4 104	6 116	8 128	10 140			
	CHF	W	38		43		48	48		
CHF 38 à 48, 100% coton	Quantité		Y	2000					1	
Combinaison, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58	
CHF 78.–, 75% coton 25% polyester	Quantité									
Salopettes, rouge	Taille	44	46	48	50	52	54	56	58	
CHF 58.–, 75% coton 25% polyester	Quantité						5			
T-shirt, gris chiné	Taille	S		М		L		XL		
CHF 18, 100% coton	Quantité))	1				
Montre ASETA										
CHF 55.—	Quantité			440	and the same of th		>	1		

Les frais d'envoi sont facturés en sus. Paiement à 30 jours, net.

Nom

Adresse

Envoyer à ASETA, case postale, 5223 Riniken, fax 056 441 67 31 Le bulletin de commande se trouve aussi sur Internet sous www.agrartechnik.ch

Championnat suisse de conduite de tracteurs

La tradition veut que tous les trois ans l'ASETA et ses sections organisent un championnat à l'échelon national.

Cette année, la section Saint-Gall invite concurrents et public à prendre part à cette grande manifestation qui se déroulera

dimanche 25 août, de 8 à 17 h à Bilten, GL

Autoroute A3, Zurich-Coire (sortie Bilten et suivre les indications)

Programme:

«Les championnats de conduite de tracteurs ne sont pas de simples événements sociaux à caractère sportif. Bien plus, ils encouragent cette connivence entre l'homme et la machine. L'entraînement peut être intégré au travail quotidien car la précision est primordiale dans les travaux de tous les jours. Dans ce contexte, cela doit nous rendre



Les meilleures conducteurs de tracteurs sélectionnés lors des gymkhanas de leur section se retrouveront à Bilten pour disputer un Championnat suisse de haut niveau.

Heures de départ des sections pour le concours par équipes

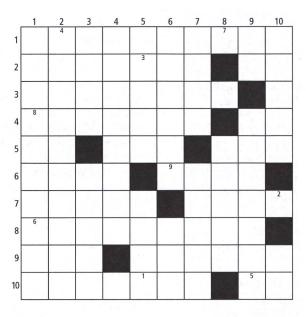
Matin		Après-midi				
Heure	Section	Heure	Section			
9.15	BE	13.00	SG			
9.30	NE	13.15	FL			
9.45	BB	13.30	ZG			
10.00	LU	13.45	TG			
10.15	JU	14.00	SH			
10.30	NW	14.15	VD			
10.45	AG	14.30	SZ			
11.00	OW	14.45	GR			
11.15	SO	15.00	ZH			
		15.15	FR			

encore plus attentifs à la prévention des accidents» écrit le président central de l'ASETA, Max Binder. Ainsi, il est primordial d'encourager les jeunes à participer à ces joutes. Pour la première fois, les grandes sections ont pu inscrire un nombre de concurrents calculé au prorata de l'effectif de leurs membres, soit plus de deux membres dans les catégories Elite et Junior, une mesure qui vise avant tout à favoriser les jeunes.

Concours

Lors d'une première épreuve, les candidats devront prouver leurs connaissances théoriques du code de la route, puis, ils affronteront la pratique. Un parcours jalonné de sept postes testera leur habileté à la manœuvre à l'aide de divers engins attelés (remorque, chargeur, faucheuse portée, etc). Le but est bien évidemment d'obtenir un minimum de pénalités. La précision est plus importante que la vitesse et la main des experts sur le chronomètre se fera légère!

Le remue-méninges de Technique Agricole nº 8 2003



Se donnent rendez-vous à Hanovre, en novembre.

1	2	3	4	5	6	7,	8	9

Horizontal

- 1. Sont à billes ou de tambour.
- 2. Vider l'animal. Pas très pressé.
- 3. Agréables à respirer.
- 4. Produit un jus apprécié. Un peu de romarin.
- 5. Fleuve côtier. L'U.E. l'a remplacé. Outils de géomètre.
- 6. Fatiguer. Grande, par temps chaud.
- 7. Terme de tennis.
- Numéral cardinal. 8. Divertissement.
- 9. Au pluriel quand on en tombe. Pas qu'une.
- 10. Appareil de vérification. Note.

Vertical

- 1. On préfère y bien manger.
- 2. Retrancheras. Passage obligé de l'ado.
- 3. Boîte à secrets. Bienheureuses?
- 4. Certains bovins les aiment profondes.
- 5. Détaché les lettres. Associée à peloton.
- 6. Parties de moulins. Pas dur.
- 7. Va de ci de là. On l'aime bonne.
- 8. Se cramponne.
- 9. Possessif.
- Rejettes les arguments.
- 10. Réserves de fourrage ou de céréales. Début de sieste.

La solution est à renvoyer jusqu'au 10 octobre 2003 à Technique Agricole, Rédaction/Mots-Croisés, case postale, 5223 Riniken

Parmi les réponses justes, une montre ASETA sera tirée au sort. Solution du numéro précédent VOLAILLE Le gagnant est Bertrand Cardinaux, 1698 Bouloz



Hautement complexes:

Les huiles-moteur pour l'agriculture

Les véhicules et engins à moteur 4-temps utilisés en Suisse par les agriculteurs sont soumis à de longues périodes d'inactivité et à des différences de températures extrêmes. Il n'est dès lors guère prudent d'utiliser une huile-moteur quelconque. MOTOREX vous en révèle toute l'importance.

Depuis longtemps déjà, MOTOREX propose avec succès des huilesmoteur universelles et multigrades. Le terme «universel» signifie qu'une seule variété d'huile-moteur permet de couvrir les exigences des moteurs 4-temps en service sur une exploitation agricole. Les classes de viscosité SAE 10W/40 et SAE 15W/40 sont en mesure de répondre aux besoins de tous les moteurs 4-temps, diesel ou essence, avec ou sans turbocompresseur. A de basses températures, l'huile SAE 10W/40 équivaut à un lubrifiant SAE 10 fluide. La classe de viscosité 40 garantit la stabilité de la compression d'huile et du film lubrifiant à de hautes températures.

Exigences posées à l'huile-moteur

De nos jours, toute huile-moteur se compose d'une huile de base obtenue par un procédé de raffinage sophistiqué; à cette huile sont ensuite mélangés des additifs en proportions calculées. On fait en général la distinction entre les huiles minérales et les huiles de base semi-synthétiques ou entièrement synthétiques. Une autre catégorie est constituée par les huiles MC (MC POWER PLUS SAE 10W/40 =

Molecularly Converted, à structure moléculaire modifiée). En liaison avec les additifs spécifiques, ces huiles présentent une caractéristique quasi identique aux huiles entièrement synthétiques, tout en étant cependant bien meilleur marché.

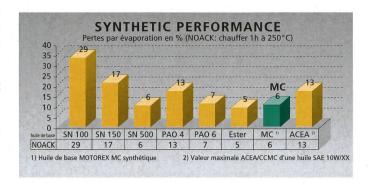
Les huiles-moteur MOTOREX de la FARMER LINE offrent toutes

- une stabilité élevée au vieillissement et à l'oxydation
- une protection anticorrosion durable
- une protection extrêmement efficace contre l'usure
- un faible taux d'évaporation (NOACK)
- une conductibilité thermique élevée (refroidissement intérieur du moteur)
- des propriétés détergentes et émulsionnantes idéales
- un comportement viscositétempérature stable (huile toutes saisons)

MOTOREX FARMER UNI SAE 10W/40 et 15W/40

Dûment éprouvées, ces huiles-moteur toutes saisons semi-synthé-





Le test NOACK permet de déterminer avec précision la perte par évaporation de l'huile de base. A cet effet, cette dernière est échauffée durant une heure à 250 °C, après quoi l'on mesure la part d'évaporation qui s'est produite. L'huile de base MOTOREX MC affiche une valeur NOACK extraordinairement faible, ce qui minimise la consommation.

tiques couvrent les besoins de l'exploitation agricole de manière idéale. Des additifs soigneusement adaptés confèrent à cette huile une très longue durée d'utilisation, d'excellentes propriétés lubrifiantes et une protection hors pair contre la rouille. Des additifs anticorrosion modernes empêchent les oxydations du moteur et les dommages dus à l'immobilité. MOTOREX FAR-MER UNI satisfait aux spécifications actuelles en matière d'huilemoteur telles que ACEA E5 (p. ex. John Deere), E3/B4, B3/A3 et API CH-4, CG-4, CF-4, CF/SL, SJ.

MOTOREX FARMER MC SAE 10W/40

Fabriquée selon le tout nouveau procédé MC, l'huile MOTOREX FARMER MC présente de hautes performances, comparables à une huile-moteur entièrement synthétique plus onéreuse. La faible perte par évaporation (NOACK) convainc très bien et garantit une consommation d'huile minime, même dans des conditions de service extrêmes.

Vient s'y ajouter une consommation de carburant spectaculairement diminuée de 3 à 7% grâce à la résistance optimisée au frottement et des propriétés superlubrifiantes avérées. La réduction des rejets de particules et l'allongement des intervalles de vidange grâce à MOTOREX FARMER MC sont par ailleurs un argument de poids au plan écologique. MOTO-REX FARMER MC satisfait aux spécifications actuelles en matière d'huile-moteur telles que ACEA E5 (p. ex. John Deere), E3/B4, B3/A3 et API CH-4, CG-4, CF-4, CF/SL, SJ.

Autres informations auprès de

BUCHER AG Langenthal Lubrification MOTOREX Case postale 4901 Langenthal Tél. 062 919 75 75 Fax 062 919 75 95 www.motorex.com

ou auprès de votre marchand de machines agricoles







Soutenu par le Fonds de sécurité routière (FSR)

Les jeunes qui ont suivi le cours G40 avec succès sont autorisés à conduire des tracteurs et des véhicules exceptionnels roulant à 40 km/h. Le G40 est reconnu par l'Office fédéral des routes -OFROU. Il coûte CHF 540.- et le Fonds de sécurité routière ristourne CHF 100.- à la fin du cours.

A l'issue du cours, les participants seront à même de:

- maîtriser la base théorique et pratique pour conduire un véhicule agricole, équipé d'un outil porté ou d'une remorque
- connaître les prescriptions routières propres aux véhicules agricoles
- savoir comment manœuvrer un tracteur avec ou sans attelage

- · être conscient des dangers que peuvent susciter l'accélération et le freinage dans la circulation
- anticiper les situations et réagir correctement.

La première journée, les participants viennent avec leur tracteur (roulant à 30 ou à 40 km/h); la deuxième, avec le tracteur et une remorque. La convocation du cours autorise les participants à se rendre sur les lieux du cours avec un tracteur circulant à 40 km/h.

Les sites d'entraînement sont répartis dans toute la Suisse (voir tableau). Ils ont été soigneusement choisis par l'ASETA. Pour plus d'informations, voir aussi www. agrartechnik.ch.

Cours de conduite G40

DATES 2003

Aarberg, BE 4+9.9 Alpnach, OW 14+19.8 Bulle, FR 25+30.9, 16+21.10 Carouge, GE sur demande Claro, TI sur demande Corcelles-p.-Payerne, VD 11+16.9, 9+14.10 Courtételle, JU 14+19.8 Frauenfeld, TG 21+26.8, 4+9.9 Gossau, ZH 18+23.9, 23+28.10 Ilanz, GR 21+25.8, 25+30.9 Interlaken, BE 11 + 16.9Kestenholz, SO 23 + 28.10La Sarraz, VD 28.8+2.9, 18+23.9, 2+7.10 Landquart, GR 11+16.9 Les Hauts-Geneveys, NE 21+26.8, 26+29.9 Lindau, ZH 9+14.10 Lyssach, BE 18+23.9, 16+21.10, 23+28.10 Marthalen, ZH 28.8+2.9 Mettmenstetten, ZH 25 + 30.9Niederurnen, GL 14+19.8, 6+11.11 Pfäffikon, SZ sur demande Riniken, AG 2+7.10, 30.10+4.11 Salez, SG 11+16.9, 9+14.10 S-Chanf, GR 22+26.8 Schwarzenburg, BE 30.10+4.11, 6+11.11 Schwyz, SZ sur demande Sissach, BL 4+9.9, 16+21.10 Sitterdorf, TG 25+30.9, 2+7.10, 16+21.10, 30.10+4.11 Visp/Sion, VS sur demande Willisau, LU 18+23.9, 30.10+4.11 Zweisimmen, BE sur demande

Inscription au cours de conduite G40

Conditions de participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines,

l'ASETA facture un montant de CHF 60.- pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit de facturer la totalité du prix du cours.

Lieu du cours Date

Date de naiss. Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

J'ai pris connaissance des conditions de participation.

Date et signature

Signature du représentant légal ou du maître d'apprentissage

Envoyer à: ASETA, case postale 55, 5223 Riniken tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31

Nouveau sur Internet!

Conditions, lieux, dates, prix, inscriptions en ligne... le site, toujours actuel, vous renseigne sur tout ce que vous voulez savoir pour suivre le cours G40.



